

Responsabilisation mutuelle

Les bailleurs de fonds et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement

Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les bailleurs de fonds est de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement. C'est également un moyen de rallier l'adhésion de l'opinion publique aux politiques nationales et à l'aide au développement.

Dans la Déclaration de Paris, les pays partenaires s'engagent à renforcer le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et des budgets, et à y associer un large éventail de partenaires; les bailleurs de fonds s'engagent à fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide; et ensemble, ils s'engagent à évaluer les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans la mise en œuvre des engagements pris en matière d'efficacité de l'aide.

La responsabilité mutuelle signifie que les bailleurs de fonds et les pays partenaires doivent non seulement rendre compte à leurs publics respectifs de l'utilisation des ressources pour obtenir des résultats, mais aussi se rendre mutuellement des comptes pour améliorer la gestion de l'aide. Il s'agit donc de susciter et renforcer la volonté d'agir ensemble et l'adhésion à un programme commun en:

- Créant un climat de confiance et de compréhension
- Recentrant les mesures d'incitation sur la réalisation des objectifs communs
- Ancrant les efforts dans des valeurs communes
- Accroissant les responsabilités
- Renforçant les partenariats
- Se pliant à des examens externes pour évaluer les résultats par rapport aux buts et objectifs.

Dans le contexte de la Déclaration de Paris, et de l'aide au développement en général, la définition et le respect des principes de responsabilité mutuelle nécessitent un soutien et des efforts systématiques de la part des bailleurs de fonds et des partenaires. Des tensions apparaîtront probablement entre l'obligation de rendre compte de l'action menée au niveau interne et les engagements pris en matière d'efficacité de l'aide ; cependant, les dispositifs qui contribuent à promouvoir une plus grande harmonisation entre les partenaires peuvent atténuer ces tensions et divergences.

Résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

La responsabilité mutuelle est le domaine dans lequel les informations fournies et les progrès enregistrés dans les évaluations sont les plus ténus. Cela donne à penser que les



mécanismes de responsabilité mutuelle sont moins perfectionnés et plus lents à mettre en place que les mesures prises dans d'autres domaines. Certaines évaluations soulignent que l'obligation de responsabilité mutuelle est moins facile à comprendre que d'autres, mais le caractère délicat de cette question est probablement aussi un facteur dans bien des cas. Les résultats montrent également que dans les pays ayant signé un accord sur l'efficacité de l'aide, les engagements pris dans ce domaine n'ont souvent pas encore fait l'objet d'un examen du fait que ces travaux sont relativement récents.

Il semblerait toutefois que certains mécanismes de responsabilité mutuelle soient déjà en place, comme en témoignent par exemple la création de forums de discussion, l'amélioration de la participation des instances parlementaires et de la société civile, le renforcement de la base de données factuelles et l'amélioration de la transparence de l'aide.

Au-delà des questions abordées dans l'étude, plusieurs pays ont mis en place des mécanismes et des programmes d'évaluation mutuelle des progrès accomplis¹:

- Consultations périodiques (généralement annuelles) sur les principales stratégies nationales : stratégies de développement, programmes d'action; stratégies de réduction de la pauvreté (par exemple, le forum sur la responsabilisation au Bangladesh);
- Mécanismes à vocation d'examen général mutuel: Équipe de suivi indépendant au Viet Nam ; mécanisme de vaste portée aux Philippines; groupe de travail chargé de suivre le Plan d'action pour l'harmonisation au Bangladesh;
- Groupes consultatifs, tables rondes ou mécanismes équivalents dans de nombreux pays;
- Consultations sur les stratégies d'assistance commune dans un grand nombre de pays;
- Examens conjoints des stratégies et programmes sectoriels ou autres grands programmes de financement; et
- Forums généraux consacrés à des groupes d'activités connexes dans différents services et secteurs.

Le Programme d'action d'Accra

Le Programme d'action d'Accra demande aux pays partenaires et aux bailleurs de fonds de redoubler d'efforts pour se tenir mutuellement comptables des résultats concrets obtenus en matière de développement. Il met expressément l'accent sur l'accroissement de la transparence de l'aide, une plus grande concordance entre les conditionnalités et les stratégies nationales, et l'amélioration de la prévisibilité de l'aide.

¹ On trouvera d'autres exemples dans l'Enquête 2008 sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

